

**Politique départementale de
coopération internationale**

**YVELINES,
PARTENAIRES DU
DEVELOPPEMENT**

**Prix de la Charte yvelinoise
pour la qualité des projets de
coopération internationale**

Délibération du Conseil général du 23 septembre 2011
Arrêté du Président du Conseil général du 5 mars 2014



Yvelines
Conseil général

*Le Conseil général des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

PRESENTATION DU CANDIDAT

Nom de l'organisme :



Site : <http://www.mali-medicaments.org>

Adresse de l'organisme :

Siège social : Chez M Jean-Claude BEUF

187 route de Rambouillet – 78 125 SAINT HILARION

Personne à contacter :

- **M Jean- Claude BEUF**, Président
01 34 83 53 01 - 06 12 03 32 29
Jc.beuf@wanadoo.fr

- **M Dominique VERRIEN**, Vice-Président
01 30 41 09 27 - 06 17 10 44 68
Dominique.verrien@wanadoo.fr

- **M Jean- Marc GILANT**, Trésorier
jmgilant@free.fr

- **Madame Marguerite DURAND**, Secrétaire adjointe
familleadurand@yahoo.fr

(indiquez également un numéro de téléphone et une adresse mail)

Localisation du projet :

Avec la volonté de concentrer nos actions sur un pays, le MALI et plus particulièrement en plein sahel, le pays Dogon, non pas la falaise haut lieu touristique et classée par l'UNESCO au patrimoine de l'humanité mais la 'savane', région agricole isolée, et oubliée entre la falaise et le Burkina-Faso : plus précisément la communauté de communes de Pel-Maoudé au sein du cercle de Koro, région de Mopti.

Titre du projet :

« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dans certains villages du Mali. »

1- Vérifiez les conditions d'éligibilité de votre candidature :

- le siège de votre structure est en Yvelines : **OUI -> siège social à St HILARION**
- le projet que vous présentez soit est en cours et a débuté depuis au moins deux ans soit est achevé depuis moins d'un an : **OUI -> en 2014 : étape 2 de la deuxième convention triennale passée entre le Département et l'Association.**
- il concerne un secteur de l'aide au développement : **OUI -> l'aide sanitaire**
- il se déroule dans l'un des pays de la Zone de solidarité prioritaire : **OUI -> le MALI.**

2- Expliquez (en moins de 5 000 signes) en quoi votre projet est particulièrement exemplaire au regard des 12 principes de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale :

Du fait de sa longévité, 37 ans d'existence, de l'implication constante de ses adhérents y compris de ses membres fondateurs dont beaucoup sont encore actifs aujourd'hui, de la pratique acquise, des relations humaines et des liens d'amitié réciproque tissés avec le pays Dogon, Mali-Médicaments a une réelle connaissance de l'environnement comme des besoins, et sait y adapter des réponses appropriées.

A titre d'exemple, si sa vocation première était l'envoi de médicaments destinés aux plus indigents, le Docteur Baboua Traoré nous a montré en 1996 que nous améliorerions encore l'état de santé de toute une population villageoise en lui fournissant une eau abondante et de qualité, diminuant ainsi considérablement les parasitoses liées à ce que les gens qui n'ont pas d'eau potable près de chez eux boivent l'eau des mares en saison des pluies pour s'épargner de longs déplacements jusqu'au puits le plus proche. Nous avons et continuons de contribuer à l'amélioration très nette des conditions de vie des femmes et des enfants à qui incombent précisément la charge d'approvisionnement en eau. Nous nous sommes donc donné les moyens de construire des puits à grand diamètre, garantis cent ans aujourd'hui, libre d'accès et sans maintenance. Les effets constatés: moins de dysenterie, d'infections oculaires et plus de bilharziose comme l'attestent notamment les témoignages recueillis auprès des infirmiers des dispensaires visités.

Le même souci nous a conduit à répondre récemment à une demande appuyée de la population : désormais, nous construisons aussi des latrines dans les écoles des villages où nous venons de restaurer ou de creuser un puits, essayant donc de développer sur un même site de bonnes conditions de salubrité et d'éducation aux règles d'hygiène. En réponse aux souhaits exprimés tant par notre correspondant local, que par les directeurs d'école et les mamans, nous avons du reste modifié notre projet initial en matière d'infrastructure, pour créer des commodités filles garçons complètement séparées. L'intimité notamment des filles est donc respectée sur les lieux d'apprentissage et de scolarisation, ce qui favorise indirectement l'assiduité scolaire.

Toutes ces infrastructures sont réalisées en concertation avec nos partenaires locaux qui sont eux-mêmes les demandeurs : en cette qualité, ils sont à l'initiative des projets, de l'étude de leur faisabilité, des tractations avec les autorités locales, les chefs de village et la population. Du choix de l'implantation à la mise en service, la réalisation d'un puits ou de latrines est le fruit d'un travail commun entre nous tous, elle devient ainsi le signe de notre volonté de construire ensemble.

Mali-Médicaments peut par ailleurs s'appuyer localement sur des ressources humaines de qualité tant au niveau gestion que conduite de travaux. Remarquable, le sourcier conjugue ses qualités de puisatier à celle de maçon maîtrisant parfaitement les techniques de coffrage. La main d'œuvre, les terrassiers sont d'autant plus motivés qu'ils travaillent pour la concrétisation de leurs vœux et ceux de leurs proches, leur implication en est décuplée. Il en est de même des femmes du village qui assurent la préparation des repas pour les ouvriers durant les chantiers. Une formation des utilisateurs du puits est assurée par une équipe rodée et chacun a à cœur de maintenir le site opérationnel et propre. Un comité de suivi est créé dans chaque école par les enseignants afin d'éduquer les enfants à l'utilisation des latrines, de les aider à s'approprier les règles d'hygiène « personnel » et les modes opératoires d'entretien courant des installations.

L'association accompagne ses partenaires tout au long des chantiers et finance l'achat des matériaux effectué sur place, avec la volonté affirmée de faire vivre l'économie locale, de maintenir en activité chez elle une partie non négligeable de la population active pendant la saison sèche. En effet, les hommes qui alors n'ont plus de travail dans les champs quittent moins les villages lorsque des chantiers sont en cours, d'où une programmation de chantiers couvrant désormais une période plus étendue.

Autre point fort à souligner quant au respect des douze principes de la charte, notre gestion sur place : économe de la paroisse de Pel-Maoudé, notre correspondant, soucieux de parfaire sa formation, a obtenu en 2012 avec notre soutien un BTS comptable, nous sommes donc secondés par un professionnel.

Par ailleurs, nous venons d'ouvrir en notre nom un compte auprès de la banque malienne Ecobank à Koro, ville située à une quinzaine de kms de Pel-Maoudé. Ainsi grâce à internet et aux clauses contractuelles relatives au compte, le Président reçoit en temps réel un « message d'alerte » à chaque opération et un relevé mensuel de situation, d'où un meilleur suivi comptable. Les opérations se font de plus en plus par chèque, ce qui permet une bonne traçabilité, et garantit l'usage comme la destination des fonds. De plus, ce système nous donne une réelle indépendance et procure à notre correspondant local une vraie sécurité, sachant qu'auparavant les transactions se faisaient en liquide, le cash étant retiré auprès du diocèse de Sévaré à trois heures de piste de Pel- Maoudé.

3- Renvoyez ce formulaire daté et signé avant le 19 mai 2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

Département des Yvelines
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES

NB : en participant à ce concours, vous autorisez le Département des Yvelines à faire usage du contenu de ce formulaire de candidature et notamment à diffuser tout ou partie de son contenu pour les besoins de la promotion du concours et de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale.